



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

AG/PAL/1250

Assemblée générale
Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
 347^e séance - matin

RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES
DU PEUPLE PALESTINIEN À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ
AVEC CE PEUPLE

« Soixante-cinq ans après l'adoption de la résolution 181 du 29 novembre 1947 proposant la solution à deux États au Moyen-Orient, celle-ci n'est toujours pas appliquée », a noté le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, ce matin, lors d'une réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, tenue à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Aux côtés du Secrétaire général sont aussi intervenus le Ministre des affaires étrangères de la Palestine, M. Riad Malki, ainsi que les représentants de l'Union africaine (UA), du Mouvement des non-alignés, de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et de la Ligue des États arabes, ainsi que le Fondateur du groupe de musique Pink Floyd, M. Roger Waters, qui a pris la parole au nom de la société civile.

Quelques heures avant la tenue d'une session de l'Assemblée générale qualifiée d'historique par plusieurs intervenants, et au cours de laquelle les 193 États Membres de l'ONU sont appelés à se prononcer sur l'octroi d'un statut d'État observateur non membre à la Palestine, M. Ban Ki-moon a exhorté « les dirigeants du monde à faire preuve d'un sens de responsabilité et de vision historique », et à donner aux jeunes de la région du Moyen-Orient une raison de croire en l'avenir.

« Votre appui est plus critique que jamais en ce moment charnière de l'histoire », a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Riad Malki, en donnant lecture d'un message de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne aux délégations réunies pour la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. M. Malki s'est dit fier de la résistance du peuple palestinien, malgré les décennies de souffrance et d'oppression, avant d'appeler la communauté internationale à trouver la volonté politique nécessaire pour soutenir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est comme capitale.

M. Malki a rappelé que l'admission d'Israël aux Nations Unies en 1949 était accompagnée de deux conditions: l'engagement d'Israël en faveur de la partition du territoire de Palestine en vue d'y créer deux États, dont l'État palestinien, et l'acceptation par Israël des termes de la résolution 194 (III) appelant au retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres, avec une juste compensation.

Au nom du Mouvement des non-alignés, le représentant de l'Iran a dit qu'« Israël doit cesser de se comporter comme un État qui serait au dessus de la loi ». Au nom de l'Organisation de la Coopération islamique, la représentante de Djibouti a estimé que l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO en tant que membre de plein droit, l'année dernière, est une reconnaissance internationale des droits de la Palestine. Elle a indiqué que « la Palestine est prête à devenir un État indépendant », et

en a voulu pour preuve l'évaluation positive menée par les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) concernant la mise en œuvre, en 2009, par l'Autorité nationale palestinienne, d'un plan de mise en place des institutions d'un État palestinien indépendant en deux ans.

De son côté, le représentant de l'Union africaine a précisé que l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine, dans sa décision EX.CL/Dec.652(XIX), a appelé les États Membres de l'ONU, notamment les membres du Conseil de sécurité, à appuyer les efforts palestiniens visant à obtenir un statut de Membre à part entière d'un État de Palestine basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Alors que la paix dans la région, « n'a jamais été aussi inaccessible », le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a jugé indispensable que les Palestiniens aient accès à leur propre État « ici et maintenant ». Abordant la question de l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'État observateur, M. Diallo a dit que « personne ne pouvait contester la légitimité de cette démarche ».

Au nom de la société civile, M. Roger Waters a, sous les applaudissements nourris de la salle, exhorté les États Membres à saisir le moment historique du vote de cet après-midi pour que la Palestine obtienne le statut d'État observateur. Après avoir fustigé les activités d'apartheid, d'épuration ethnique, de châtiments collectifs, de crimes de guerre d'Israël, l'auteur-compositeur a jugé « déterminant de gagner la bataille médiatique, ici, afin de faire prendre conscience au peuple des États-Unis de la responsabilité et du rôle de son gouvernement dans le conflit israélo-palestinien et de la réalité de la vie quotidienne des Palestiniens ».

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Déclarations

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a procédé à l'ouverture de la séance marquant la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en rappelant la tragédie qui vient de frapper Gaza et ses alentours. « À maintes occasions, nous avons appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le danger dont est porteuse la situation dans les territoires palestiniens sans que la communauté internationale trouve, à temps, les ressorts d'une nouvelle impulsion pour la relance de la paix », a-t-il déploré.

Après avoir condamné aussi bien les attaques de l'armée israélienne contre Gaza et les tirs aveugles de roquettes effectués depuis Gaza, M. Diallo a reconnu que la paix dans la région, « n'a jamais été aussi inaccessible ».

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, les promesses de la communauté internationale rendre justice à tous les peuples, y compris le peuple palestinien, « s'étiolent année après année, à la grande détresse des 5 millions de réfugiés palestiniens qui attendent une solution à leur sort tragique », a regretté le Président du Comité.

Constatant que l'occupation israélienne dure depuis bientôt 50 ans, M. Diallo a affirmé que « les Palestiniens se sentent trompés », fatigués par les promesses non tenues et tétanisés par les discours lénifiants. « Les Palestiniens ont besoin de leur propre État ici et maintenant », a-t-il souligné.

Abordant la question de l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'État observateur, M. Diallo a soutenu que « personne ne peut contester la légitimité de cette démarche », même si quelques États Membres semblent se montrer dubitatifs. Car le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, dans leur propre État, est indéniable, et « l'ONU a des obligations immuables à l'égard de la question de Palestine », a conclu le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies, a souligné que 65 ans après l'adoption de la résolution 181 proposant la solution à deux États, celle-ci n'est toujours pas appliquée. Pourtant, « les grandes lignes d'une fin du conflit sont claires. Nous les connaissons très bien. Elles sont contenues dans des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies », a déclaré le Secrétaire général, en insistant sur le fait que « tout ce qu'il faut maintenant c'est de la volonté politique. Les dirigeants du monde doivent faire preuve d'un sens de responsabilité et de vision historique ».

Partageant l'expérience de son récent voyage au Moyen-Orient, effectué à la suite de l'escalade de violences qui a eu lieu ces dernières semaines, le Secrétaire général a dit avoir été témoin des conséquences désastreuses de l'absence d'une résolution permanente du conflit israélo-palestinien. Il a ensuite appelé les États Membres à donner aux jeunes de la région une raison de croire en l'avenir, et non pas à se résigner dans la certitude du prolongement du conflit.

« Les Palestiniens et les Israéliens se sont adressés à moi et m'ont exprimé leur désespoir de voir les perspectives de paix s'éloigner de plus en plus », a déclaré le Secrétaire général avant de souligner que le 29 novembre est une date qui revêt une signification encore plus particulière, au moment où la Palestine demande que lui soit octroyé le statut d'État observateur à l'ONU.

M. Ban Ki-moon a également rappelé la nécessité de respecter le cessez-le-feu établi la semaine dernière, et invité la communauté internationale à assurer la viabilité de la solution à deux États au Moyen-Orient. Car la relance de véritables négociations est le seul moyen d'atteindre la paix juste et durable qu'attendent des générations des peuples palestinien et israélien, a estimé M. Ban.

M. VUK JEREMIĆ, Président de l'Assemblée générale, a déclaré que le peuple palestinien ressent, à juste titre, l'injustice dont il est victime, « mais se concentrer sur cette injustice n'amènera pas la paix au Moyen-Orient. Les erreurs du passé font inévitablement de nous ce que nous sommes. Mais nous devons néanmoins parvenir à les surpasser », a souligné M. Jeremić.

Le Président de l'Assemblée s'est dit convaincu que la région du Moyen-Orient peut connaître la paix et la sécurité, mais que « la résurgence de la violence récente nous rappelle à quel point la tâche est urgente en ce qui concerne le règlement de la question de la Palestine ».

« Pour la première fois, l'Assemblée générale examinera une résolution visant à accorder le statut d'État observateur non membre à la Palestine », a souligné le Président de l'Assemblée générale. Peu importe le résultat du vote. Quel qu'il soit, il sera indispensable pour le peuple palestinien, a indiqué M. Jeremić. Il a également exprimé le souhait que la Palestine occupe la place qui lui revient dans le concert des nations.

M. HARDEEP SINGH PURI (INDE), Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, a réitéré le ferme engagement du Conseil de sécurité à réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient, à travers la solution des deux États démocratiques vivant côte à côte et en sécurité. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont toujours exprimé leur préoccupation et condamné l'expansion des colonies israéliennes, qui sont illégales et contraires au droit international, et sapent les efforts internationaux de paix et la solution basée sur la création de deux États, a ajouté le Président du Conseil. Les membres du Conseil continuent également d'appeler à la pleine mise en œuvre des résolutions 1850 et 1860 du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil de sécurité soulignent aussi la nécessité de laisser circuler les biens et de permettre l'accès de l'aide humanitaire à Gaza tout en mettant fin au trafic d'armes. Ils continuent par ailleurs de condamner les tirs de roquettes en direction du sud d'Israël depuis Gaza, a dit M. Puri.

Les changements historiques survenus récemment dans le monde arabe soulignent la nécessité de trouver un accord et de mettre fin au conflit israélo-palestinien, a ajouté le Président du Conseil. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité espère que des efforts seront faits en ce sens et sur la base de ses résolutions 242, 338, 1397, 1515 et 1850 ainsi que sur la base de la Feuille de route du Quatuor et des Principes de Madrid. En conséquence, le Conseil de sécurité engage toutes les parties à travailler constructivement avec le Quatuor pour le Moyen-Orient, y compris pour trouver une solution juste, durable et acceptée sur la question des réfugiés palestiniens, a conclu M. Puri.

Donnant lecture d'un message de M. MAHMOUD ABBAS, Président de l'Autorité palestinienne à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, M. RIAD MALKI, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, s'est dit fier de la résistance du peuple palestinien, malgré les décennies de souffrance et d'oppression qu'il a subies. Il a exprimé sa gratitude à la société civile du monde entier, qui apporte son soutien à la Palestine et à la cause du peuple palestinien. « Votre appui est plus critique que jamais en ce moment charnière de l'histoire », a déclaré M. Malki, avant d'appeler la communauté internationale à trouver la volonté politique nécessaire pour soutenir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Ministre des affaires étrangères palestinien a salué les efforts des Nations Unies et de ses agences, fonds et programmes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et autres instances de l'ONU d'avoir adopté des décisions et résolutions protégeant les droits du peuple palestinien, en couvrant toutes les facettes du conflit, dont la situation des réfugiés, la situation de Jérusalem-Est, ou encore la politique de colonisation d'Israël, a dit M. Malki.

Alors que nous commémorons le soixante-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de 1947 qui prévoyait la partition en deux États de la Palestine –Israël et la Palestine– nous continuons à nous tourner vers les Nations Unies en appelant la communauté internationale à faire respecter le pacte que représente ce texte, afin de permettre à notre peuple de pouvoir vivre librement et en dignité sur sa terre et d'agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région, a souligné M. Malki. Il a rappelé que l'admission d'Israël aux Nations Unies en 1949 était accompagnée de deux conditions: l'engagement d'Israël en faveur de la partition du territoire de Palestine en vue d'y créer deux États, dont l'État palestinien, et l'acceptation par Israël des termes de la résolution 194 (III) appelant au retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres, avec une juste compensation.

« Israël doit cesser de se comporter comme un État qui serait au dessus de la loi », a insisté M. Malki, en appelant à une ère de paix et de coexistence entre les peuples de la région du Moyen-Orient. Il a jugé que la situation actuelle appelait des actions urgentes, « car l'état critique et insupportable dans lequel se trouve le Territoire palestinien occupé risque de nous éloigner de l'objectif de la paix ». « Nous demandons la protection de notre peuple pour nous assurer que les crimes de la puissance occupante ne se répètent pas », a insisté M. Malki. Nous restons engagés, malgré les espoirs qui s'amenuisent, à la solution à deux États en tendant la main de la paix, a ajouté M. Malki. C'est pourquoi nous avons entrepris de lancer une initiative politique multilatérale qui sera examinée cet après-midi à l'Assemblée générale, en espérant que le Conseil de sécurité pourra un jour recommander notre demande d'admission à l'Assemblée générale. « La création d'un État palestinien sera le meilleur investissement dans la paix », a souligné le Ministre des affaires étrangères de la Palestine.

M. PALITHA KOHONA (Sri Lanka) a dit que la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est une manifestation de l'engagement de la communauté internationale et de sa responsabilité envers la nécessité de parvenir à la paix au Moyen-Orient. Le représentant du Sri Lanka a précisé qu'il a présenté, il y a quelques semaines, le quarante-quatrième rapport du Comité spécial examinant la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé. « Lors de notre visite sur le terrain au mois de juillet, nous avons réalisé que la situation, notamment à Gaza, était insupportable, inacceptable, et que le renouvellement de la violence y était possible si aucune initiative immédiate n'était lancée pour y améliorer la situation », a-t-il déclaré. Il a dit que l'actualité de ces dernières semaines a malheureusement montré que le Comité avait raison.

M. Kohona a déclaré que la persistance de la destruction d'habitations, des actes de déplacement de Palestiniens, du blocus de Gaza et du recours au trafic comme seul moyen de subsistance, a amené le Comité à la troublante conclusion que ces pratiques sont le résultat d'une stratégie visant à pousser les Palestiniens hors de leurs terres ou à les marginaliser par le biais de la mise en œuvre d'un système d'occupation permanente.

Il a indiqué que le Comité spécial était particulièrement inquiet de la situation des enfants palestiniens détenus par Israël et qui ne bénéficient pas des droits juridiques de base garantis par le droit international. Il a précisé qu'entre 500 et 700 enfants palestiniens sont arrêtés chaque année par Israël et s'est dit particulièrement inquiet que 12% de ces enfants soient détenus dans des conditions de confinement solitaire.

M. Kohona a précisé que le Comité spécial a exhorté Israël à respecter ses recommandations relatives à l'arrestation, à la détention et à la condamnation des enfants, ainsi qu'à la démolition des habitations palestiniennes, à la violence exercée par les colons israéliens contre les Palestiniens et au blocus de Gaza. Parallèlement, le Comité a demandé aux groupes armés palestiniens de respecter le droit international humanitaire et de mettre fin aux tirs de mortiers vers Israël. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif ultime de deux États vivant en paix et en toute sécurité côte à côte, a insisté M. Kohona, avant de remercier les pays de la région qui ont joué un rôle clef pour parvenir à la cessation des hostilités.

Intervenant au nom du Mouvement des non-alignés (NAM), M. MOHAMMAD KHAZAEI (Iran) a dit que le seizième Sommet du NAM, qui s'est tenu à Téhéran en août 2012, a été l'occasion pour les États du NAM de réaffirmer leur profonde préoccupation concernant les souffrances du peuple palestinien qui résultent d'une occupation israélienne prolongée et brutale. Le représentant de l'Iran et porte-parole du NAM a particulièrement salué les efforts du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et les initiatives du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Abdou Salam Diallo, qui sont de nature à favoriser la mise en œuvre des résolutions de l'ONU relatives à la question de la Palestine.

Malgré les efforts visant à traiter de cette question, Israël continue de rejeter les résolutions de l'ONU comme s'il était un État au-dessus de la loi, a dit M. Khazaei. Il a regretté qu'Israël s'oppose à la tenue de négociations sur des questions clefs, comme le statut de Jérusalem, la colonisation, les réfugiés, la sécurité et l'eau. Cela ne fait qu'exacerber la situation sur le terrain, et saper la confiance entre les parties en faisant obstacle au processus de paix, a-t-il insisté. Il a fustigé les pratiques israéliennes, qui visent à faciliter une annexion de facto de nouvelles terres palestiniennes. Il a ajouté qu'Israël était aussi responsable de châtiments collectifs, de violations des droits de l'homme de la population civile palestinienne, d'emprisonnements de masse de Palestiniens et de détentions administratives arbitraires, sans oublier la destruction d'habitations palestiniennes et des humiliations constantes de la population.

Il a dit que la situation était des plus graves dans la bande de Gaza, où 1,7 million de Palestiniens vivent en état de quasi emprisonnement en raison du blocus terrestre, aérien et maritime imposé par Israël. Il a regretté les troubles qui se sont déroulés du 14 au 21 novembre 2012 et qui ont fait plus de 160 morts parmi les Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et 1 200 blessés. Il s'est dit préoccupé de l'intensification des activités de colonisation. Il a rappelé que la cessation de ces activités est indispensable pour préserver la solution de deux États souverains vivant côte à côte dans le respect des frontières de 1967. Il s'est dit très préoccupé par l'impasse dangereuse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient.

Le représentant a appelé la communauté internationale à déployer des efforts immédiats et pratiques pour parvenir à un processus de paix basé sur les dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies, dont les résolutions du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid, dont celui de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Ce processus de paix devra assurer la fin de l'occupation du Territoire palestinien et des autres territoires occupés par Israël depuis 1967, dont Jérusalem-Est, a insisté M. Khazaei. Il a appelé à l'application d'une solution juste concernant la situation des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. « Nous insistons sur l'importance de l'octroi, cet après-midi, d'un statut d'État observateur à la Palestine », a insisté le représentant, en espérant que cette initiative contribuera à sauver les espoirs de paix et permettra l'avènement d'une solution à deux États au Moyen-Orient, avec une Palestine indépendante ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Mme KADRA AHMED HASSAN (Djibouti), s'exprimant au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a attiré l'attention de la communauté internationale sur le fait que, cet après-midi, elle aura « l'opportunité historique et la responsabilité d'exprimer sa solidarité au peuple palestinien et de soutenir sa cause légitime pour l'indépendance et l'exercice de sa souveraineté ».

Après avoir souligné que les Palestiniens mènent des négociations intenses avec Israël depuis une vingtaine d'années, afin que leur territoire leur soit restitué et qu'ils y vivent dans la paix et le respect de leurs droits inaliénables, Mme Hassan a regretté qu'aucune des revendications palestiniennes n'ait été à ce jour satisfaite.

L'adhésion de la Palestine à l'UNESCO en tant que membre de plein droit, l'année dernière, est une reconnaissance internationale des droits de la Palestine, a souligné la représentante, en estimant que cela illustre aussi l'appui dont bénéficie le peuple palestinien concernant ses revendications légitimes. Elle a indiqué que « la Palestine est prête à devenir un État indépendant » et en a voulu pour preuve l'évaluation positive menée par les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international concernant la mise en œuvre, en 2009, par l'Autorité nationale palestinienne, d'un plan de mise en place des institutions d'un État palestinien indépendant en deux ans.

Pour la représentante de Djibouti, accorder à la Palestine un statut diplomatique plus élevé à l'ONU, même s'il ne s'agit que d'une action symbolique, permettra à Israël et à la Palestine d'avancer vers la solution durable de deux États.

M. TETE ANTONIO, Union Africaine, a rappelé que la date du 29 novembre est pleine de signification pour le peuple palestinien, puisque c'est à cette date en 1947, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 181 qui a procédé à la division du mandat britannique sur la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe. Il a précisé que lors du Sommet de l'Union africaine tenu en juillet 2012, les États membres de l'Union africaine ont réaffirmé leur plein appui à la résolution pacifique du conflit israélo-arabe en accord avec les principes du droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU visant une solution à deux États, la Palestine et Israël. Il a précisé que l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine, dans sa décision EX.CL/Dec.652(XIX), a appelé les États Membres de l'ONU, notamment les membres du Conseil de sécurité, à appuyer les efforts palestiniens visant à obtenir un statut de Membre à part entière auprès de l'ONU, et un État palestinien basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il a exhorté tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'État de Palestine.

Il a dit que les différentes décisions des sommets de l'Union africaine en faveur des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, a été et demeure une position politique procédant tout autant d'un devoir naturel de solidarité que de la fidélité des peuples africains à leur propre histoire. Il a rappelé que la Ligue des États arabes compte neuf États membres de l'Union africaine, et que l'Organisation de la Coopération islamique en compte 26.

Évoquant les progrès mitigés réalisés dans le processus de paix, M. Antonio a déclaré que les Accords d'Oslo I (1993) et II (1995), les conclusions du Sommet de Camp David de juillet 2000, le Plan de paix de décembre 2000, l'Initiative arabe de juin 2002, la Feuille de route de 2003, l'Initiative de Genève de décembre 2003, le Sommet de Charm-el-Cheikh du 8 février 2005, le plan de désengagement unilatéral israélien de 2005 et la Déclaration d'Annapolis de novembre 2007, étaient autant de réalisations imparfaites et d'étapes incomplètes.

Estimant que la situation actuelle était intenable et ne servait les intérêts d'aucune partie, le représentant de l'Union africaine a appelé à un sursaut salutaire de la communauté internationale pour que soit amorcée une dynamique vers la paix et l'élimination des séquelles de la guerre afin de créer un changement décisif au Moyen-Orient. Alors que l'Assemblée générale examinera le statut de la Palestine cet après-midi, il a rappelé que l'adhésion aux Nations Unies est un droit, et celle de la Palestine à l'ONU, à ses fonds et programmes, est une partie intégrante du processus de paix.

M. AHMED FATHALLA, de la Ligue des États arabes, a regretté que la solution à deux États, préconisée depuis 1947, ne soit toujours pas effective à cause d'un manque de volonté politique. « Pendant ce temps, le peuple palestinien continue de souffrir des répercussions d'une injustice

historique du fait du refus d'Israël de se résoudre à accepter les conditions de la paix », a-t-il déploré, en insistant sur le fait qu'Israël continue de défier les Nations Unies et de violer les résolutions et les instruments des droits de l'homme par ses activités illégales de colonisation.

Plus de 4 000 prisonniers palestiniens, dont des femmes et des enfants, sont toujours dans les prisons israéliennes, certains depuis plus de 20 ans, et dans des conditions déplorables, a dénoncé M. Fathalla, qui a estimé que cette situation compromet la solution à deux États, tout comme le blocus et les attaques contre la bande de Gaza. Il a donc appelé la communauté internationale à prendre ses responsabilités en amenant Israël à ne plus rejeter constamment la solution de la paix. Face aux échecs des Nations Unies, « la communauté internationale doit aider à réaliser cette paix », a plaidé le représentant. Il faut accorder le statut d'État observateur à la Palestine, en espérant que cela lui ouvrira la voie vers un statut de Membre à part entière, a recommandé M. Fathalla.

Intervenant au nom de la société civile, M. ROGER WATERS, Fondateur du groupe de musique Pink Floyd, a d'abord précisé que le Quatrième tribunal de Russell sur la Palestine, réuni à New York les 6 et 7 octobre 2012, a reconnu Israël responsable d'apartheid, d'épuration ethnique, de châtiments collectifs, et de non-respect de la quatrième Convention de Genève en raison des activités de colonisation, et de crimes de guerre commis par l'utilisation d'armes illégales –dont des bombes au phosphore blanc– lors de l'opération Plomb durci en 2008. M. Waters s'est d'abord étonné de l'incapacité de la communauté internationale à mettre en œuvre l'avis consultatif clair rendu par la Cour internationale de Justice de 2004 condamnant la construction du mur de séparation.

Examinant l'argument d'Israël, qui estime qu'il « ne fait que se défendre contre les attaques de roquettes », M. Waters a estimé que « tout dépendait à partir de quelle heure on commençait à examiner l'histoire de ce qui vient de se passer à Gaza. On peut commencer dans l'après-midi qui a vu le lancement de roquettes palestiniennes sur Israël ou le matin du même jour, lorsque des soldats israéliens ont tué un jeune palestinien de 13 ans qui jouait au football sur un terrain de Gaza. Si l'on va plus loin dans le temps, jusqu'à l'opération Plomb durci en 2008, on peut noter que 271 Palestiniens ont été tués par les obus, drones et avions israéliens et qu'aucun Israélien n'a été tué, a relevé M. Waters. Toute invasion provoque une résistance, a dit M. Waters, avant de lancer aux alliés d'Israël qui prétendent que Gaza n'est plus occupé, qu'Israël contrôle encore l'espace aérien et maritime de Gaza qui subit aussi un blocus. Il a déclaré que les 1,6 million d'habitants de Gaza, dont la moitié ont moins de 16 ans, vivent dans une prison à ciel ouvert.

Il a particulièrement condamné les activités de colonisation israéliennes qui sont en contradiction avec l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. Il a dit que l'existence de 600 000 colons israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est représentait une violation permanente du droit international. Il ne s'agit plus de déplorer ou de condamner, mais de nous assurer que tous nos frères et sœurs puissent vivre dans le choix qu'ils feront après avoir exercé leur droit à l'autodétermination, a-t-il insisté. Il a rappelé qu'en 1982 et 1983 l'Assemblée générale a adopté des résolutions condamnant les activités israéliennes, tout en demandant un embargo des armes et la fin de l'assistance militaire à Israël.

Alors que 132 États Membres ont déjà reconnu l'État de Palestine, a-t-il indiqué, j'appelle tous les pays à résister aux pressions d'un puissant gouvernement. M. Waters a rappelé que les États-Unis ont consacré cette année 4,1 milliards de dollars au soutien aux efforts militaires israéliens. Le chanteur du groupe Pink Floyd s'est félicité des évolutions sans précédent survenues en faveur de la cause palestinienne. Il a cité l'initiative des étudiants de l'Université de Californie qui ont demandé à l'Université de s'abstenir d'acheter des biens auprès de sociétés qui bénéficient de l'occupation israélienne. Il s'est également félicité que l'assemblée des églises presbytériennes des États-Unis ait, l'été dernier, appelé à boycotter les sociétés Caterpillar, Motorola et Hewlett Packard. Des initiatives de ce genre étaient inimaginables il y a 10 ans, a-t-il estimé.

M. Waters a rappelé que nous allons, dans quelques mois, commémorer le dixième anniversaire de la mort de Rachel Corrie, une jeune activiste tuée par des soldats d'Israël, alors qu'elle essayait de protéger une pharmacie palestinienne de la destruction. Il a appelé la communauté internationale à ne pas oublier le sacrifice ultime des jeunes activistes Tom Hurndall et James Miller.

Alors que les bombes pleuvaient sur 1,6 million d'habitants de la bande de Gaza, le Président Obama a estimé qu'Israël « avait le droit de se défendre », a poursuivi M. Waters. Il s'est demandé si cette assertion appuyait le droit d'Israël à coloniser la Palestine et à construire des murs de séparation en Territoire palestinien.

Citant l'adoption, il y a une génération, de la résolution 2625 traitant du principe de l'égalité du droit et de l'autodétermination, il a appuyé le droit d'un peuple à résister à l'utilisation de la force. Tout en fustigeant le lancement de roquettes sur la population civile israélienne, M. Waters a appuyé le droit de s'attaquer à toute opération militaire engagée dans une activité d'occupation et ce, conformément aux dispositions de la résolution 2625 qui traite du principe de l'égalité et du droit à l'autodétermination. Il a souligné l'importance de la bataille médiatique à mener pour informer la population américaine sur ce qui se passe réellement en Palestine. Il faut que la population américaine sache que son gouvernement utilise des montants énormes de dollars et une partie de ses impôts pour financer la politique de colonisation israélienne, a-t-il insisté. Il a jugé abusif tout recours au veto par les membres permanents du Conseil de sécurité pour protéger Israël et faire en sorte qu'il ne réponde pas de ses actes. « Je vous exhorte au nom des peuples de vos pays à agir et à saisir le moment historique du vote de cet après-midi pour que la Palestine obtienne ce statut d'État observateur », a conclu M. Waters.

Dans ses remarques de clôture, l'Observateur permanent de la Palestine, M. RIYAD MANSOUR, a remercié l'auditoire pour tous les messages envoyés en soutien au peuple palestinien. Il a qualifié la réunion d'aujourd'hui de signal avant coureur avant l'événement historique de cet après-midi à l'Assemblée générale. Il s'est dit persuadé que la Palestine pourra obtenir le statut d'État observateur non membre. « Nous réussissons à mettre fin à l'occupation et célébrer la création d'un État de Palestine », a-t-il dit, avant d'ajouter que le vote de cet après-midi sera l'occasion de remédier à l'injustice dont le peuple palestinien est victime. « Notre peuple ne va pas disparaître, car nous n'allons pas quitter nos terres », a-t-il insisté, en ajoutant: « nous arriverons à mettre un terme à la colonisation ». « Lorsque nous parviendrons à la fin de l'occupation et à notre indépendance, nous vous érigerons des statues », a dit M. Mansour, en s'adressant aux délégations réunies dans la salle.

De son côté, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. ABOU SALAM DIALLO, a annoncé la diffusion, immédiatement après la réunion, d'un documentaire intitulé « This is my Land: Hebron » et l'inauguration ce soir, à 18 H 30, d'une exposition intitulée « Palestine: Memory, dreams, perseverance », dans le Hall des visiteurs de l'Assemblée générale.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel